

□ Règlement du Parrainage ESI@ – AGAO

Objet :

Ce règlement définit les conditions de participation au programme de parrainage lié à l'abonnement au robot comptable **ESI@**, proposé par **AGAO**.

1. Conditions pour être Parrain

Le parrain doit :

- Être **abonné actif à ESI@** au moment du parrainage.
 - **Ne pas bénéficier** d'une offre spéciale, comme celle destinée aux **jeunes diplômés**.
-

2. Avantage Parrain

Le parrain bénéficie :

- D'une remise de **15 € TTC ou 13.56 TTC ou 12.5 €**, suivant les situations fiscales, appliqué sur sa **facture du mois suivant** la validation du parrainage.
-

3. Conditions pour le Filleul

Le filleul doit :

- Mentionner le **nom du parrain, son adresse mail et son N° d'adhérent ou client** lors de sa **souscription à ESI@**.
 - Être un **nouvel abonné** à ESI@.
-

4. Limite de Parrainage

- Chaque parrain peut parrainer **jusqu'à 12 personnes par année civile**.
-

5. Validation du Parrainage

Le parrainage est considéré comme **valide** lorsque :

- Le filleul a finalisé son adhésion à l'AGAO.
 - Le filleul a souscrit à l'abonnement ESI@.
 - Le nom du parrain a été correctement renseigné lors de ces démarches.
-

6. Exemples de Parrainage

☑ Exemple 1 – Parrainage Réussi

- Paul, abonné à ESI@ depuis 2023, recommande le service à Julie, une collègue.
- Julie adhère à l'AGAO et souscrit à ESI@ en mentionnant Paul comme parrain.
- Le mois suivant, Paul bénéficie d'une remise de 15 € sur sa facture ESI@.

✗ Exemple 2 – Parrainage Non Valide

- Marc, jeune diplômé bénéficiant d'une offre spéciale, recommande ESI@ à Lucie.
- Bien que Lucie mentionne Marc comme parrain, Marc ne peut pas bénéficier de la remise, car il n'est pas éligible au programme de parrainage car il bénéficie d'une offre jeune diplômé.

✗ Exemple 3 – Oubli de Mention

- Claire recommande ESI@ à Thomas, qui adhère à l'AGAO et s'abonne à ESI@.
- Thomas oublie de mentionner Claire comme marraine lors de sa souscription.
- Le parrainage ne peut pas être pris en compte, et Claire ne reçoit pas de remise.

7. Dispositions Générales

- AGAO se réserve le droit de vérifier la conformité des parrainages et de refuser tout avantage en cas de non-respect du présent règlement.
- Le présent règlement peut être modifié à tout moment par AGAO, sans préavis.

